

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

**Etaient présents** : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : LECLERE Laure (donne pouvoir à LEGRAND Céline)

**Absents** : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

**Secrétaire de séance** : BIGARRE Marie-Josèphe

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Participation scolaire SIRSEV** : M. Leroy se retire de la délibération.

M. le Maire présente le courrier reçu de Mme la Présidente du SIRSEV (école de Montfarville) demandant l'approbation de la participation aux frais de scolarités des enfants scolarisés à l'école et domiciliés sur la commune, soit 910.44 € pour l'année 2016/2017 par enfant. La participation est due pour les six enfants qui ont obtenu une dérogation ; par contre cinq enfants ont été inscrits sans notre accord. Il est proposé au conseil de participer pour ces enfants à hauteur de la dernière moyenne départemental connue, soit à ce jour celle de 2015/2016 soit 504.71€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de participer à hauteur de la dernière moyenne départementale connue pour les enfants sans dérogation, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

**Modification budgétaire, achat illumination – Décision modificative n°2**

Afin de pouvoir acquérir de nouvelles illuminations moins énergivores en consommation électrique, le conseil municipal décide le transfert des crédits aux articles suivants :

- 2188 – Autres immobilisations corporelles pour un montant de 500€,
- 020 – Dépenses imprévues pour un montant de 500€

**Demande de concession dans le cimetière** :

M. le Maire présente la demande de Mme Maud GUERIN demandant une dérogation pour l'achat d'une concession dans le cimetière afin d'inhumer sa mère, Mme Nadine LECLERC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la vente d'une concession de deux m<sup>2</sup> dans le cimetière à Mme Maud GUERIN , et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

**Informations et questions diverses** :

- Agent recenseur, une candidature.
- Cérémonie des vœux du maire le 26 janvier 2018.
- Le conseil d'école du SIRSEV propose qu'un élu soit présent lors des conseils d'école.
- Animation enfants / Décorations de Noël le 06 décembre : 27 enfants présents.
- Toilette fermée « mairie » à prévoir, suite aux désagréments répétitifs dans les toilettes publiques.

- La mise en location des logements 13 et 13 bis rue de l'église se fera par Maitre Lefrancois de Quettehou.
- Inondation de la salle.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Gérard PARENT.

